

## Braccio, Nadia

---

**De:** Claude Libersan [clibersan@videotron.ca]  
**Envoyé:** 8 avril 2014 09:26  
**À:** Greffe  
**Objet:** À verser au dossier R 3854-2013 phase 2 (observation)

À qui de droit

Contrairement à plusieurs objections qui ont été formulées dans les médias publics, je ne crains pas les émissions d'ondes électromagnétiques. Ce que je crains par contre, ce sont les dangers de violation de ma vie privée que comporte la technologie excessivement vulnérable des compteurs "intelligents".

Ces compteurs sont des transmetteurs, par ondes radio, de renseignements personnels qui peuvent être captés en tout temps par des prédateurs intéressés à la cueillette et à la vente de renseignements privés. Je pense à des acheteurs extrêmement invasifs comme des compagnies d'assurances, des agences de marketing, des agences de sondages, des agences de publicité et même des agences de détectives et autres espions plus ou moins légitimes, lesquels pourraient utiliser mon "profil de consommateur" à des fins qui constituent des violations flagrantes du droit à la vie privée.

Un transmetteur permanent de renseignements personnels est une menace permanente à la vie privée des gens. L'on sait qu'il circule présentement des logiciels de téléphones intelligents capables d'extraire les renseignements des puces de nos cartes de crédit, malgré toutes les soi-disant garanties de sécurité des banques. On peut donc s'imaginer qu'il soit facile d'installer dans un quartier un petit capteur d'ondes de compteurs électriques capable d'enregistrer les données d'Hydro Québec et de les garder en mémoire pour qu'elles soient ensuite saisies et traitées par des ordinateurs assez puissants pour les décoder et en tirer les profils de consommation de chacune des maisons.

Les compteurs intelligents sont effectivement des dangers publics et il est impératif de freiner leur installation jusqu'à ce qu'une technologie plus sécuritaire soit accessible, notamment une technologie fondée sur des appareils qui ne transmettent pas ou qui ne le font que de façon très ponctuelle, commandée par des codes indéchiffrables. Par exemple, un compteur pourrait contenir une puce qui enregistre les données pendant une semaine ou un mois et dont le transmetteur ne pourrait être activé que par un code transmis expressément par Hydro Québec. Une autre option pourrait prévoir des compteurs qui ne seraient pas des transmetteurs d'ondes radio mais qui seraient reliés à la ligne téléphonique de l'abonné. Il existe probablement bien d'autres technologies infiniment plus sécuritaires qu'Hydro-Québec pourrait utiliser, qui ne permettraient pas à NOTRE société d'électricité de violer nos droits les plus fondamentaux ou de les mettre à la merci de malfaiteurs de tout acabit. Tout ça est faisable et il ne manque que la volonté de le faire, afin de protéger la vie privée des citoyens québécois, pour le bien-être desquels la société Hydro-Québec a été créée, ne l'oublions pas.

Il nous faut aussi remettre en question l'usage qu'Hydro pourrait faire de nos "profils" ainsi que les mesures qui sont prises à l'interne pour empêcher qu'ils soient communiqués à des tiers. On n'en parlera jamais assez. Il faut que tout ça devienne public et que des mécanismes de surveillance absolument sûrs soient mis en place.

Claude Libersan

Saint-Jean-sur-Richelieu